

ZAC du Castelet

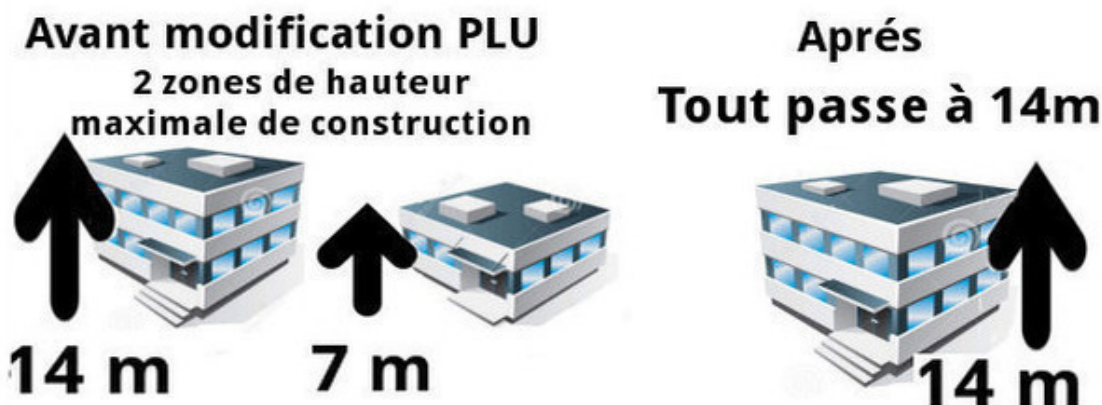
Reprenons la main

En votant pour Penso et le PS, on s'est fait pigeonner

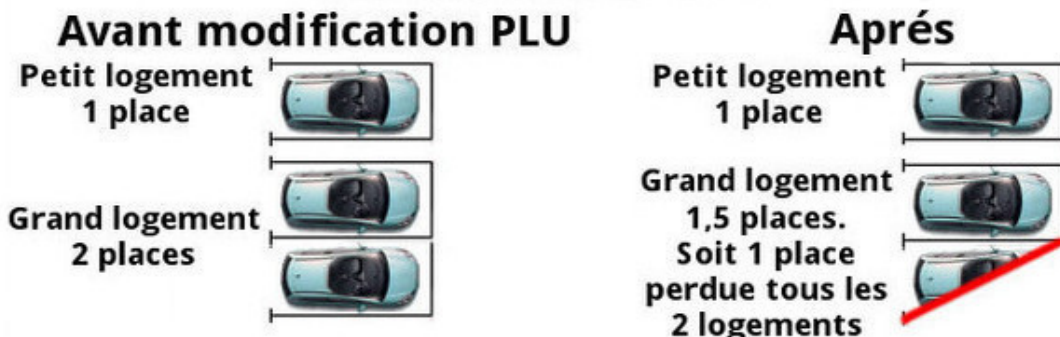


Jusqu'au 10 novembre, rendez-vous à la mairie pour donner votre avis sur la modification du PLU de Clapiers concernant la future ZAC du Castelet.

HAUTEUR DE CONSTRUCTION



STATIONNEMENT



ÉCOLOGIE Après modification PLU, disparition de l'obligation de raccordement à l'eau brute pour toutes les constructions.

Mon avis déposé en mairie de Clapiers.

CETTE MODIFICATION DU PLU DE CLAPIERS AUTORISERA DANS LA ZAC DU CASTELET DES CONSTRUCTIONS D'UNE HAUTEUR DE 14M AU LIEU DE 7M ET 14M, RÉDUIRA LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT D'UN EMPLACEMENT DE PARKING TOUTS LES 2 GRANDS LOGEMENTS ET N'IMPOSERA PLUS L'OBLIGATION DU RACCORDEMENT À L'EAU BRUTE.

PAR AILLEURS, AUCUNE RÉSERVATION FONCIÈRE N'EST PRÉVUE POUR PRÉPARER LE REGROUPEMENT DE NOS ÉCOLES DANS UN GROUPE SCOLAIRE.

DANS CES CONDITIONS, JE NE PUIS QUE MANIFESTER MON OPPOSITION À CETTE MODIFICATION DU PLU DE NOTRE VILLAGE.



Marie Noëlle
Sibieude
mn.sibieude@ville-clapiers.com
www.sibieude.org

